



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Statistiques

Question écrite n° 58020

Texte de la question

M Jean-Paul Calloud demande à M le garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui indiquer le nombre de condamnations à la reclusion criminelle à perpétuité prononcées par les cours d'assises depuis l'abolition de la peine de mort en France.

Texte de la réponse

Reponse. - Les condamnations prononcées pour crime, en France entière, ont progressé de 15 p 100 entre 1980 et 1990, passant de 2 178 à 2 608. S'agissant plus particulièrement des peines de reclusion criminelle à perpétuité prononcées par les cours d'assises, leur nombre est en hausse régulière de 1982 à 1989. En effet, 61 de ces peines ont été prononcées en 1982 et 1983, 59 en 1984, 72 en 1986, 90 en 1988 et 104 en 1989. Les données statistiques de l'année 1990 ne sont pas encore disponibles.

Données clés

Auteur : [M. Calloud Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58020

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2288